

# Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 24 octobre 2008 à 20 heures 30

**Présents** : Bernard VOUGNON, Colette HENRIET, Jérôme GAYET, Jean-Luc GUILLAUME, Alain ROSET, Michel HUMMEL, Jean-François BERTIN, Daniel MOINE, Dominique RIEFFEL, Jean-Luc ROYER, Philippe TISSERAND, Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY.

**Excusés** : Claude CRANCE : donne procuration à Colette HENRIET,  
Céline GAYET : donne procuration à Jérôme GAYET,  
Jean-Paul MAUJEAN : donne procuration à Bernard VOUGNON

**Secrétaire de séance** : Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY

## 1 - Informations diverses

➤ CR du Sybert (*Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets*) :

Bernard Vougnon rappelle que les comptes-rendus des séances plénières et des commissions du Sybert sont toujours à disposition des conseillers à la mairie.

La commune de Chauenne participe à la commission « prévention et financement » :

- prévention (mesures mises en œuvre pour favoriser la communication sur le tri, compostage...)
- financement : (recettes - vente de chaleur, redevance...)

➤ Réunion de la CAGB - mardi 21 octobre (Bernard Vougnon)

Il a été notamment question de l'adoption (après de longues discussions) de l'évolution de 1,30 à 1,80 de la taxe « *transport en commun en site propre* ». Cette taxe, obligatoire pour les entreprises de plus de 9 salariés s'élèvera désormais à 1,80 % de sa masse salariale.

➤ Rentrée scolaire 2009

Bernard Vougnon rend compte des données fournies par Céline Gayet sur les effectifs attendus pour la rentrée 2009.

L'effectif actuel, constaté au 14 octobre 08 est de 52 enfants scolarisés en maternelle (14 «petits», 27 «moyens» et 11 «grands»), pour une moyenne de 26 enfants par classe. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2009 est de 54 enfants (13 «petits», 14 «moyens», et 27 «grands»).

Compte tenu des prévisions d'enfants âgés de moins de 3 ans sur les 3 communes, on peut s'attendre à une chute d'effectif en 2010, 2011, sans grandes perspectives issues des différents lotissements.

➤ Fiche financière de la commune

Le percepteur, Gilles Arnoux, vient d'éditer la fiche financière annuelle de la commune. Il en ressort un ratio communal (0,67) inférieur au seuil de fragilité (0,941). Ce ratio représente la part des dépenses en regard des recettes communales et donc la capacité de la commune à faire face à ses emprunts.

=>Donc : bilan plutôt positif avec atouts (capacité d'autofinancement élevée, endettement limité, charges incompressibles faibles) mais également faiblesses (potentiel fiscal limité avec une base fiscale peu évolutive, notamment en ce qui concerne le foncier bâti). Une évolution de cette fiscalité pourrait éventuellement être envisageable lors d'une commission communale des impôts.

➤ Parcelle « sous les chênes »

Cette parcelle est destinée depuis quelque temps à rendre service pour le stockage de bois d'habitants de Chaucenne, moyennant un montant très modique pour la location du terrain. Un rappel devra être réalisé afin de réactualiser la situation.

➤ Système d'Information Géographique (S.I.G.)

Depuis cet été, Michel Hummel, aidé de Michel Ruedin, répertorient sur plans, photos et fiches papier l'emplacement des bouches à clefs de la commune de façon à maîtriser le schéma de desserte en eau potable de la commune. Ces fiches ont été saisies sur base de données par Alain Roset afin d'être transmises à la CAGB pour être intégrées sur le S.I.G. : cette base permet de visualiser sur fond cartographique (ou cadastral) l'ensemble des données saisies.

Une réunion avec les agents de la CAGB est prévue à Chaucenne le 7 novembre prochain. Ces derniers proposent notamment des saisies de données géographiques à l'aide de GPS (problèmes de finesse de saisies à solutionner).

➤ Centre communal d'action sociale (CCAS)

Colette Henriet rapporte que les membres du CCAS se sont réunis le 8 octobre dernier.

=> résultats de l'enquête sollicitée auprès des chaucennois :

23 retours/180 questionnaires distribués, soit 13 % de réponses, avec, sur les 23 retours, 7 provenant de la tranche de population « 55 ans et + » et 15, de la tranche « 25/55 ans ».

*« Ce faible taux ne permet pas de cibler précisément les besoins de la population, d'autant plus que les retours l'ont été principalement par des habitants connus pour être déjà impliqués dans l'une ou l'autre structure communale ou associative de Chaucenne. Néanmoins, on notera que 2 foyers de personnes âgées estiment ne pas être suffisamment informés des aides existantes. »*

Le CCAS propose de diffuser une information à destination de la population, via l'assistante sociale du secteur.

Une action de la Prévention routière tournée vers les personnes âgées est envisagée au printemps 2009.

Le CCAS a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'association « Culture du cœur », qui a pour objet de mettre la culture au sens large à la portée de tous (site internet : [cultureducoeur.org](http://cultureducoeur.org)).

=> Repas des anciens

Il se tiendra le dimanche 7 décembre 2008 au Centre de Vie. Le CCAS se réunira le 29 octobre prochain en vue de finaliser la préparation de cette journée.

➤ Anciens candélabres

La commune a actuellement en dépôt les candélabres non conformes de la grande rue, remplacés en 2007. Une demande de devis sera déposée auprès du Syndicat d'électricité du Doubs afin d'évaluer la faisabilité de les utiliser pour un meilleur éclairage de la rue menant aux Barrots.

## 2- Aménagement paysager de la LGV

Dans le cadre de la réhabilitation des terrains touchés par la ligne LGV, RFF (*Réseau Ferré de France*) prend en charge des travaux d'aménagements paysagers sur différents secteurs, et notamment, sur le territoire communal de Chauenne, le long de la RD 8 et le long de la Lanterne, à hauteur du moulin de Jéricho.

⇒ Aménagement le long de la RD 8 : Un problème de visibilité persiste sur la sortie de parcelles agricoles directement sur la RD 8. Un accès regroupé au niveau du chemin d'accès du moulin de Jéricho serait préférable.

Le maire et quelques conseillers municipaux disponibles se rendront sur place samedi, pour se rendre compte concrètement de la situation.

⇒ Aménagement le long de la Lanterne : Une réflexion est déjà avancée sur un réaménagement d'une zone humide au niveau de la modification du tracé de la Lanterne avec notamment le maintien d'un « bras mort ». Le travail du sol est prévu pour 2009. Une rétrocession de ces terrains à la commune sera possible à terme.

Il est envisagé de contacter les personnes de RFF en charge de ce dossier afin d'harmoniser leur travail avec notre projet prévu sur la Lanterne (études prévues en 2009).

## 3 - Financement rhizosphère

Le chantier a démarré. Une seconde réunion de chantier a eu lieu le mercredi 22 octobre après-midi avec le maître d'œuvre et la mairie, représentée par Colette Henriet. La prochaine aura lieu le mercredi 5 novembre à 15 h 30 et, par la suite, chaque mercredi.

Pour faciliter les échanges d'informations d'une semaine à l'autre avec les conseillers qui représenteront la commune, et pour compiler ces infos en cas de besoin, Jean-Luc ROYER réfléchit à l'ajout d'une page spécifique sur le blog.

## 4 - Mise à niveau des installations électriques

Une consultation a récemment été faite à ce sujet. Deux entreprises sont pressenties pour l'instant : EGB (Pelousey) et HOMELEC (Noironte). Des précisions seront demandées (Jean-François BERTIN) sur le contenu de chacun des devis. Le moins disant sera choisi compte tenu de la similarité des produits proposés.

## 5 - Délibérations

### ➤ travaux forestiers 2008

Le maire relaie la proposition de M. Josseron (agent ONF pour la commune) qui conseille que, compte-tenu des tarifs proposés, l'entreprise Guinet soit choisie pour assurer l'abattage et le débardage sur les parcelles 25, 27 et 34. Ces travaux, prévus dans le plan de gestion de la forêt, seront assurés avant fin 2008 pour un affouage proposé plus tôt aux chaucennois sur les parcelles 25 et 27.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

### ➤ assiette des coupes 2009

L'ONF propose les coupes de feuillus des parcelles 3a, 5a, 5r et 21, conformément au plan de gestion, avec exploitation en chablis en bord de route. Des lots seront issus de la parcelle 5r et les parcelles 3a, 5a et 21 seront soumises à l'affouage.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

*Pour information, l'ONF propose un escompte de 2% en cas de paiement comptant des lots de bois sur pied supérieurs à 3000 € (et 1% en cas de bois façonnés).*

*Pour information toujours, une vente de hêtre est prévue en mars mais les prix sont actuellement en chute libre. Un contrat avec l'ONF sur des prix garantis est possible (=> à suivre).*

### ➤ Personnel communal

Mlle Amandine Péquignot est embauchée pour l'accompagnement de la directrice de la halte-garderie et l'entretien, en partie, des locaux. Cette embauche était conditionnée par un engagement de sa part dans une formation qualifiante de CAP « petite enfance ». Mlle Péquignot s'en acquitte parfaitement à la Ste Famille avec l'aide financière, notamment, du FAJ (*Fonds d'aide aux jeunes*). Une partie de sa formation est financée par Mlle Péquignot elle-même, et la commune décide de compléter cet investissement à hauteur de 200 €.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

La commune souhaitait que Mme Ciel Desa Ferreira, directrice de la halte-garderie, participe à un stage d'immersion dans une crèche bisontine. Il est proposé que les 3 heures et demie passées à ce stage lui soient payées sur la base de son salaire actuel.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

Françoise Poirey, secrétaire de mairie, souhaite être proposée à l'inscription au

tableau d'avancement pour passer adjoint administratif titulaire de 1<sup>ère</sup> classe. (+37 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sous réserve de l'acceptation de sa nomination par la structure de gestion). Elle en a la possibilité depuis mars 1996.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

➤ Percepteur

Le percepteur (M. Gilles Arnoux) sollicite son indemnité de conseil, calculée conformément à un arrêté ministériel, à partir de la tranche d'investissement de la commune.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

➤ Conseil d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Le CAUE propose que la commune adhère à l'association ; ce qui rendra ses prestations de conseil gratuites. La cotisation s'élève à 61 € l'année.

⇒ Vote « pour » à l'unanimité

➤ Financement de la rhizosphère

La commune a consulté plusieurs banques pour un emprunt destiné à financer les travaux de la rhizosphère : prêt de 150 000 € sur 15 ans à taux fixe ou à taux révisable, et emprunt à court terme pour préfinancer la TVA. 4 banques ont répondu : Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Dexia.

A l'analyse des offres, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le Maire passe contrat avec la Banque Populaire (taux à 5,72% avec 15 243 €/semestre) et la Caisse d'Épargne (pour une ligne de crédit sur la base du T4M avec majoration de 1% pendant une durée de 1 an).

⇒ Vote « pour » à l'unanimité